



COVID-19

**PROTOCOLE
SANITAIRE**

17-19 SEPTEMBRE 2021 - SALBRIS

*IL EST DE LA RESPONSABILITÉ DE CHAQUE PILOTE ET ACCOMPAGNATEUR
DE PRENDRE CONNAISSANCE DE CE PROTOCOLE SANITAIRE
ET D'EN APPLIQUER LES RÈGLES*

PASS SANITAIRE

OBLIGATOIRE



PROTCOLE SANITAIRE NSK SALBRIS

1. ACCÈS Paddock :

- Les entrées au paddock sont contrôlées, seules les personnes munies d'un PASS SANITAIRE valide peuvent y accéder.
- Le lavage des mains au gel hydroalcoolique à l'entrée du paddock est obligatoire pour toutes les personnes accédant au paddock.
- Chaque pilote se verra remettre un bracelet si et seulement si, il possède un PASS SANITAIRE. Ce bracelet sera remis à l'entrée du site (horaires notifiés dans le programme).

LES ÉLÉMENTS NÉCESSAIRES A LA VALIDATION D'UN PASS SANITAIRE :

a) Personnes vaccinées :

Situation de la personne	Déclenchement de la validité du PASS SANITAIRE
<ul style="list-style-type: none">• Vaccin à 1 injection (COVID-19 Vaccine, Janssen)	<ul style="list-style-type: none">• A partir d'un délai de 28 jours après l'injection.
<ul style="list-style-type: none">• Vaccin à 2 injections (Pfizer, Moderna, AstraZeneca)	<ul style="list-style-type: none">• A partir d'un délai de 7 jours après la 2ème injection.
<ul style="list-style-type: none">• Injection unique pour les personnes ayant déjà eu la Covid-19	<ul style="list-style-type: none">• A partir d'un délai de 7 jours après l'injection.

b) Personnes non vaccinées :

1°- Le résultat d'un test PCR **ou** d'un test antigénique **ou** d'un autotest réalisé sous la supervision d'un(e) médecin, biologiste médical, pharmacien, infirmier, chirurgien-dentiste, sage-femme, masseur-kinésithérapeute doit être réalisé moins de **72h avant l'accès à l'évènement**.

2. PORT DU MASQUE :

- Le port du masque est obligatoire en parc fermé, aire de réparation, en parc arrivée, sur la pré-grille et à l'intérieur des bâtiments.
- Les pilotes sont autorisés à porter leur casque à la place de leur masque en parc d'assistance départ, pré-grille, aire de réparation et parc arrivée.

3. DISTRIBUTEURS DE GEL HYDRO ALCOOLIQUE SUR LE Paddock :

- Des Distributeurs de gel hydroalcoolique sont disponibles à différents endroits du circuit :
 - Entrée du paddock.
 - Espace 3MK Events.
 - Semi-remorque Pneumatiques.
 - Commission Sportive.
 - Bureau Relations Concurrents.
 - Zone Enregistrement Matériel.
 - Comptoir Distribution Pneumatiques Courses.

4. DROITS DE PISTE :

- La vente des droits de piste s'effectue au bureau de la Commission Sportive au tarif de 30€ selon les horaires notifiés dans le programme.
- Seule une personne est autorisée par pilote au bureau de la Commission Sportive pour l'achat des droits de piste.
- Les stickers « Droit de piste » ainsi qu'un jeu de numéro de course sont remis au bureau de la Commission Sportive de la piste.
- Les stickers « Droit de piste » ainsi que le jeu de numéro de course du pilote sont à coller sur le naseau panel du kart pour pouvoir participer aux essais libres non-officiels.
- Le bureau des droits de piste est équipé de parois transparentes.
- Les personnes doivent obligatoirement porter un masque en permanence au bureau de la Commission Sportive et sur l'ensemble du site.
- La personne en charge des droits de piste portera un masque.

5. LOCATION TRANSPONDEUR :

- La location transpondeur s'effectue au bureau de la Commission Sportive au tarif de 30€. Un chèque de caution de 300€ sera demandé pour toute location de transpondeur à l'ordre de l'ASK Salbris.
- Seule une personne est autorisée par pilote pour effectuer la location transpondeur ainsi que le paiement au bureau de la Commission Sportive
- Le bureau de location transpondeur est équipé de parois transparentes.
- Les personnes doivent obligatoirement porter un masque en permanence au bureau de la Commission Sportive et sur l'ensemble du site.
- La personne en charge de la location transpondeur portera un masque.

6. BRIEFING :

- Le briefing est envoyé à chaque pilote par e-mail (à l'adresse e-mail indiquée sur le Compte Pilote) sous format.pdf.
- Il est de la responsabilité du pilote, de son tuteur pour un pilote mineur et de son concurrent de prendre connaissance du briefing.
- En cas de questions, le pilote et/ou son tuteur et/ou son concurrent peut/peuvent se rendre à l'Espace 3MK Events.
- Un briefing d'avant course pourra être réalisé par le Directeur de course sur la pré-grille. Les pilotes devront obligatoirement porter leur casque et respecter l'éloignement sanitaire de 1,5 mètre vis-à-vis des autres pilotes.

7. RELATIONS CONCURRENTS :

- Les pilotes et/ou les concurrents se présentant au bureau des Relations Concurrents doivent obligatoirement porter un masque ainsi que sur l'ensemble du site.
- Les pilotes et/ou les concurrents se présentant au bureau des Relations Concurrents doivent obligatoirement se laver les mains avec du gel hydroalcoolique à l'entrée du bureau.
- Le bureau des Relations Concurrent est équipé de parois transparentes.
- Le Directeur de Course chargé des Relations Concurrents portera un masque.

8. CONTRÔLE TECHNIQUE :

- Les pilotes et les concurrents invités au contrôle technique doivent porter un masque ainsi que sur l'ensemble du site.
- Les pilotes et les concurrents invités au contrôle technique doivent respecter l'éloignement sanitaire de 1,5 mètre vis-à-vis des commissaires techniques, des bénévoles et des autres pilotes et mécaniciens.
- Les commissaires techniques porteront un masque.

9. COMMISSION SPORTIVE :

- Les pilotes et/ou les concurrents convoqués à la Commission Sportive doivent obligatoirement venir avec leur propre stylo.
- Les pilotes et/ou les concurrents convoqués à la Commission Sportive doivent obligatoirement porter un masque ainsi que sur l'ensemble du site.
- Les pilotes et/ou les concurrents convoqués à la Commission Sportive doivent obligatoirement se laver les mains avec du gel hydroalcoolique à l'entrée de la Commission.
- Le bureau de la Commission Sportive est équipé de parois transparentes.
- Les membres de la Commission Sportive porteront un masque.

10. PODIUM :

- Les cérémonies de podium se dérouleront en fin d'événement.
- Les pilotes doivent obligatoirement porter un masque pendant la cérémonie de podium.
- Les pilotes participant aux cérémonies de podium doivent obligatoirement se laver les mains avec du gel hydroalcoolique avant d'accéder au podium.
- Tout contact devra être évité tels que des poignées de main, embrassades, etc...

11. TOILETTE ADAPTÉE AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE :

- Une toilette adaptée aux personnes à mobilité réduite est disponible au club house. Elle est désinfectée régulièrement.

12. AIRE DE STATIONNEMENT :

- Le tarif de l'emplacement de l'aire de stationnement est de 15€ par nuit.
- Des douches sont disponibles à l'entrée du paddock. Elles sont désinfectées régulièrement.
- Des toilettes sont disponibles à l'entrée du paddock. Elles sont désinfectées régulièrement.